



POURQUOI PRENDRE DES RISQUES ?

Assurez-vous que
votre prothèse dentaire
soit fabriquée par
des techniciens
dentaires d'ici!



Ordre des techniciens
et techniciennes dentaires
du Québec

Mai 2017

RAPPORT ANNUEL 2016 - 17

www.ottdq.com

	Page
Lettres de présentation	3
Rapport du président 2016-2017	4
Rapport du conseil d'administration	8
Personnel permanent	8
RAPPORT D'ACTIVITÉS :	
• Assurance responsabilité professionnelle	11
• Formation continue	11
• Formation	11
• Normes d'équivalences	11
• Délivrance de permis de technicien(ne) dentaire	12
• Inspection professionnelle	13
• Syndic	13
• Exercice illégal et usurpation de titre réservé	13
• Conciliation et arbitrage des comptes	14
• Conseil de discipline	14
• Révision des plaintes	14
• Finances et régie interne	14
Renseignements généraux	15 - 16
États financiers au 31 mars 2017	17

Lettres de présentation

Québec, mai 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de L'Assemblée
nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, mai 2017

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de
l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 2017

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour l'année financière du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.



LA CONTINUITÉ DANS L'ACTION

Suivi du dossier buccodentaire :

Les discussions se poursuivent toujours entre les ordres du domaine buccodentaire avec la participation de Me Jean-François Roberge, facilitateur nommé par l'Office des professions du Québec afin d'orchestrer une entente globale entre les ordres du domaine du buccodentaire.

Cette année, nous avons fait plusieurs pas importants afin de conclure le cadre réglementaire des pratiques professionnelles du domaine buccodentaire. Les documents sont encore sur la table de travail de nos dirigeants politiques mais l'Office a déjà accueilli de façon positive et avec ouverture trois éléments importants. En espérant vivement que les conclusions arrivent dans la prochaine année.

Je vous rappelle les principaux enjeux :

- S'assurer que notre champ de pratique soit mieux défini et respecté, à savoir : concevoir, fabriquer et réparer des appareils dentaires ou des prothèses dentaires, conseiller le dentiste, le denturologiste et le médecin sur leurs aspects techniques dans le but de suppléer à la perte de dents d'une personne ou de corriger une anomalie buccodentaire;
- Avoir des activités réservées afin de « concevoir, fabriquer et réparer des appareils dentaires ou prothèses dentaires selon une ordonnance » et de diriger un laboratoire de prothèses dentaires selon les permis requis;
- Réserver aussi le titre de « prothésiste dentaire ».

Gouvernance

Conformément aux nouvelles règles de gouvernance, nous avons séparé les fonctions de président et de direction générale. Je suis heureux de vous annoncer que depuis le 1^{er} avril dernier, nous avons en poste une nouvelle directrice générale qui, avec son expérience va amener notre Ordre professionnel à une autre étape. Entre autres, les dossiers suivants sont sur la table de travail :

- Harmoniser nos règlements et nos façons de faire pour devenir conforme au projet de Loi 98, qui devrait être adopté avant la fin de la présente session parlementaire ;
- Offrir une formation pour les administrateurs en gouvernance ;
- Réviser les mandats et les plans d'actions des comités ;
- Instaurer un nouveau tableau de bord.

Formation continue

Au cours de la dernière année, des efforts importants ont été investis afin d'organiser une journée CÉLABration, orchestrée spécialement pour vous. Nous voulons vous remercier de votre réponse à cet évènement de stature internationale. Plus de 190 personnes ont répondu « présent ». Nous voulions vous donner l'opportunité de côtoyer de grands conférenciers de haut niveau. Nous tenons à remercier le docteur Denis Forest et son équipe du comité organisateur des Journées dentaires Internationales du Québec (JDIQ) pour nous avoir offert l'opportunité de tenir cet événement d'envergure.

Un grand MERCI au comité organisateur de la journée CÉLABration pour l'OTTDQ, composé de : Chucri Chemali, Stéphan Provencher et Émilie Brulé.

Nous souhaitons que cet événement devienne un rendez-vous annuel incontournable avec vous.

Demande de subvention

Le Ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI) offre aux ordres professionnels la possibilité d'avoir de l'aide financière. Ce projet est destiné aux personnes immigrantes formées à l'étranger. L'Ordre souhaite :

- élaborer des outils d'information accessibles en ligne;
- concevoir un référentiel de compétences pour l'exercice de la profession des techniciens et techniciennes dentaires ;
- réviser les outils d'évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle.

L'Ordre déposera une demande au cours de la prochaine année afin de pouvoir bénéficier de ce programme.

Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire (ACORTD).

L'OTTDQ est membre de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire dont la mission est de représenter l'ensemble des autorités provinciales régissant la technique dentaire au Canada.

Les membres de l'Alliance ont suggéré d'entreprendre un projet pour uniformiser les pratiques d'accueil des professionnels de la technique dentaire formés à l'étranger.

Après plusieurs rencontres, les membres de l'Alliance ont convenu de solliciter un appui financier d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers pour élaborer un projet comportant les volets suivants :

- établir le portrait de la situation nationale ;
- élaborer, valider et implanter un examen national (théorique et pratique) ;
- élaborer des pratiques communes, des procédures et des outils pour évaluer les diplômés étrangers ;
- développer le site actuel de l'Alliance pour y centraliser l'information bilingue sur la profession et les conditions d'admission et offrir des outils d'autoévaluation.

Le projet s'échelonnait sur une période de 30 mois à compter de l'acceptation de la subvention par le gouvernement fédéral.

Dossier de l'Office québécois de la langue française

Afin de mieux accompagner les candidats qui doivent valider leur connaissance de la maîtrise de la langue française pour pratiquer au Québec, l'Office québécois de la langue française du Québec, nous a demandé de nouveaux scénarios d'examens mieux adaptés à notre secteur d'activité. Ces nouveaux examens seront en vigueur prochainement.

Encore une autre année qui se termine pour moi, mais cette fois-ci avec un peu plus d'émotion.

Lors de la réunion du conseil d'administration de mai, je remettrai ma démission à titre de président de l'Ordre, afin d'encourager la relève à prendre les destinées de l'Ordre. C'est avec enthousiasme qu'un nouveau président sera en place à partir du 28 mai, et ce, pour compléter le mandat à la présidence qui se termina en 2018.

C'est avec beaucoup de fierté et de sentiment du travail accompli et après plus de 30 années, que je laisse la place à une nouvelle génération de dirigeants. Accompagné de la nouvelle directrice générale et secrétaire, madame Josée De La Durantaye, je suis persuadé que l'Ordre sera entre bonnes mains.

Je prends quelques minutes pour vous remercier, vous tous : membres, collègues, employés, partenaires de m'avoir accompagné pendant ces nombreuses années dans les dossiers que nous avons eus. Même si parfois, les décisions ont été difficiles, j'ai toujours senti que je pouvais compter sur vous, à mes côtés.

Merci et au plaisir de vous croiser encore, dans les prochaines années....



Raymond Haché, t.d.
Président

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec est constitué de huit administrateurs dont six membres élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le président est élu au suffrage des administrateurs élus à la première réunion suivant l'assemblée générale annuelle. Il entre en fonction lors de cette réunion de même que les nouveaux administrateurs élus. La durée du mandat du président et des administrateurs est de quatre ans.

Deux administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public. Leur mandat est de quatre ans.

L'assemblée générale où sera présenté le présent rapport aura lieu le dimanche 28 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal.

Le président de l'Ordre, monsieur Raymond Haché, a été élu au suffrage des administrateurs élus le 18 juin 2014. M. Haché est un administrateur de la région Ouest.

Administrateurs au 31 mars 2016

Région		Entrée en fonction
Est (03)	Jean Robichaud, t.d.	15 juin 2016
Ouest (06)	Chucri Chemali, t.d.	18 juin 2014
	Hélène Grenier, t.d.	18 mai 2010
	Mike Otabé, t.d.	15 juin 2016
	Stéphan Provencher, t.d.	18 juin 2014

Représentants de l'Office des professions du Québec

Christian Reny	31 mai 2013
Marie-Françoise Joly	16 février 2017

Madame Rolande Daigneault, administratrice nommée par l'Office des professions, a terminé le 11 décembre 2016 le mandat qu'elle avait commencé 12 février 2016.

Le conseil d'administration a tenu dix réunions ordinaires au cours de l'exercice 2016-2017.

PERSONNEL PERMANENT POUR L'ANNÉE 2016-2017

Directeur général
Raymond Haché, t.d.

Secrétaire
Linda Carbone, caé
Gestion PGA

Adjointe administrative
Micheline Pelletier
Gestion PGA

Comptabilité
Anastasia Vertan
Gestion PGA

LES PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016-2017 :

- Recommander à l'assemblée générale annuelle de retenir les services de monsieur François Ménard pour agir à titre d'auditeur pour l'année 2016-2017.
- Nommer messieurs Raymond Haché et Stéphan Provencher, à titre de représentants au Conseil interprofessionnel du Québec.
- Adopter les prévisions budgétaires 2016-2017.
- Réviser les frais et taux de cotisation proposés pour 2016-2017.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle d'augmenter le montant de la cotisation annuelle à compter du 1^{er} avril 2018, à l'indice du coût de la vie au 31 décembre 2017 ou d'un minimum de 2 %.
- Inscrire uniquement les services offerts par les membres qui désirent publier une annonce sur le site web de l'Ordre sans inclure la liste de prix.
- Approuver une rémunération minimale de 20 000 \$ par année pour le nouveau poste de président, basé sur une présence de 40 jours/année à 500 \$. Afin de répondre à la mission de l'Ordre et aux besoins additionnels, le cas échéant, une contribution additionnelle de 500 \$ par jour sera payée au-delà du 41^e jour avec un maximum de 40 000\$ par année.
- Majorer les frais de remboursement encourus par les membres du conseil d'administration et des comités pour les personnes habitant à l'extérieur de la région métropolitaine.
- Mettre en place un processus de recrutement pour l'embauche d'un directeur général et secrétaire.
- Embaucher madame Josée De La Durantaye à titre de directrice générale et secrétaire à compter du 1^{er} avril 2017 et d'accepter le projet d'entente soumis au conseil d'administration.
- Autoriser madame Josée De La Durantaye à agir à titre de représentant de l'Ordre à l'égard des comptes bancaires de l'OTTDQ.
- Autoriser cinq personnes à signer les chèques émis par l'OTTDQ avec une obligation de deux signatures.
- Adopter le projet de rôle et de mandat du comité d'audit pour l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec, et de nommer messieurs Raymond Haché, Christian Reny et madame Hélène Grenier à titre de membres du comité d'audit.
- Demander une subvention au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme accès aux ordres professionnels, pour élaborer un référentiel de compétences et actualiser nos outils d'évaluation. Autoriser madame Josée De La Durantaye à signer la demande de subvention.
- Délivrer des permis réguliers, restrictifs temporaires et temporaires OQLF et des permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires.
- Renouveler des permis restrictifs temporaires.
- Radier du tableau des membres pour non-paiement de la cotisation annuelle.
- Révoquer les permis de directeur de prothèses d'un laboratoire dentaire de membres et non-membres pour non-paiement du versement annuel pour leur permis.

Rapport d'activités

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des classes de membres inscrits au 31 mars et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Classes de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Assurance responsabilité professionnelle	Actifs	484	500 000 \$	1 000 000 \$
	Non actifs	20	exemption	exemption
	Honoraires	3	exemption	exemption

Tous les membres de l'Ordre sont assurés par un contrat d'assurance responsabilité professionnelle détenu par l'Ordre, et ce, depuis 13 ans. Trois réclamations seulement ont été soumises à l'assureur depuis le début du programme, soit deux pour des défauts dans les prothèses et une pour un délai de livraison trop long.

Le coût de l'assurance est de 25 \$ par membre et est inclus dans le coût de la cotisation annuelle.

FORMATION CONTINUE

Mandat

Organiser la présentation de conférences et de cours adaptés à la réalité et aux exigences de la profession pour les membres de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec et les titulaires de permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires.

Membres du comité :

Émilie Brulé, t.d., responsable

Chucric Chemali, t.d.

Stéphan Provencher, t.d.

Le comité a tenu deux réunions en 2016-2017.

Le comité a travaillé à la préparation d'une journée entièrement dédiée aux techniques de prothèses dentaires dans le cadre des Journées dentaires internationales du Québec 2017 (JDIQ) qui se tiendront du 26 mai 2017 au 30 mai 2017.

Cette journée spéciale s'intitule CéLABration et aura lieu le dimanche 28 mai 2017.

Rapport

Activité de formation continue facultative organisée en 2016-2017 :

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
La zircone et toute sa versatilité	8 h	12

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire.

FORMATION

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des techniciennes et techniciens dentaires.

Le comité ne s'est pas réuni en 2016-2017.

Membres du comité :

Mike Otabé, t.d., responsable

Chucric Chemali, t.d.

Louise Brunelle, Ministère de l'Éducation

Lin Jutras, directeur adjoint des études, Cégep Édouard-Montpetit

Patrice Giguère, t.d., représentant du département des

techniques de prothèses dentaires, Cégep Édouard-Montpetit

NORMES D'ÉQUIVALENCES

Mandat

Étudier les demandes d'admission pour les candidats titulaires de formation et de diplôme obtenus hors Québec et évaluer leurs compétences afin de recommander au conseil d'administration l'approbation ou le refus d'une équivalence de formation menant à la délivrance d'un permis de technicien dentaire.

Membres du comité :

Charles Carrier, t.d., responsable

Émilie Brulé, t.d.

Patrice Giguère, t.d.

Le comité a tenu quatre réunions en 2016-2017.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	13	12	0	1
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				13

Aucun candidat ne détenant pas un diplôme requis n'a déposé une demande de reconnaissance d'équivalence de la formation.

DÉLIVRANCE DES PERMIS DE TECHNICIEN OU TECHNICIENNE DENTAIRE

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires				
	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	3	3	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	reçues	acceptées	refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA				
au Québec	1	1	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0
Total hors du Québec mais au Canada	0	0	0	0
UNION EUROPÉENNE				
en France	0	0	0	0
dans le reste de l'Union européenne	4	4	0	0
AILLEURS				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste de l'Amérique ; en Asie ; en Afrique ou en Océanie	8	7	0	1
Total hors du Canada	13	12	0	1

Activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	18	18	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis		
Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités		
reçues	acceptées	refusées
0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis				
Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités				
Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	reçues	acceptées	refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA (règlement pris en vertu de 94 q)				
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0
Total hors du Québec mais au Canada	0	0	0	0
UNION EUROPÉENNE				
en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	1	1	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste du monde	0	0	0	0
Total hors du Canada	1	1	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'objectif du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession est de visiter environ 20 % des membres de l'Ordre annuellement. Les titulaires de permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires qui ont obtenu leur permis en vertu de l'article 5 du Règlement sur le permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires sont aussi visités à tous les cinq ans.

Aucune recommandation n'a été faite au conseil d'administration concernant le programme de surveillance générale de l'exercice en 2016-2017.

Les principaux aspects vérifiés pendant une visite d'inspection sont :

- la tenue des dossiers, des livres et des registres
- les poisons, produits, substances appareils et équipements relatifs à l'exercice de la profession
- les documents ou rapports auxquels un membre a collaboré dans les dossiers, livres et registres tenus par ses collègues de travail ou son employeur
- les biens confiés par les clients
- la vérification des mesures prises lors de la coulée des empreintes, comme le nettoyage, la désinfection et le port des accessoires de protection personnelle

En 2016-2017, le comité s'est réuni deux fois. Le comité poursuit la révision du mandat du comité d'inspection professionnelle et du protocole d'inspection professionnelle.

	Nombre
Membres visités :	81
Titulaires de permis de directeur, membres :	45
Membres :	31
Non-membres :	5
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	81

Enquêtes

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Le comité n'a pas déposé de recommandation de stage ou de cours de perfectionnement au conseil d'administration. Le comité n'a pas transmis d'information au syndic pouvant mener à une enquête particulière.

Membres du comité

Hélène Filion, t.d., responsable de l'inspection professionnelle
Marc Nantais, t.d., secrétaire par intérim du comité depuis le 25 août 2016

Marie-Lyne Côté, t.d., membre

Yvon Nadon, t.d., secrétaire du comité (jusqu'au 8 août 2016)

Inspecteurs

Jacques Charbonneau, t.d.,

Ana Elizabeth Barahona Rico, t.d.

SYNDIC

Le syndic et le syndic adjoint peuvent faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic ou syndic adjoint peuvent également, s'ils estiment que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'une enquête, proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel la conciliation.

Syndic : *Alfred Guirguis, t.d.*

Syndic adjoint : *Guylaine Gagnon, t.d.*

Dossiers

	Nombre
Dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	0
Total de membres visés par ces dossiers	0
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	1
Décisions de porter plainte	0
Décisions de ne pas porter plainte	0

Un dossier de plainte déposée en février 2016 est toujours ouvert à la fin de la période.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	2
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Le conseil d'administration nomme des membres au comité de conciliation et d'arbitrage des comptes lorsque l'Ordre reçoit une demande.

En 2016-2017, aucune demande n'a été reçue par l'Ordre relativement à la conciliation et l'arbitrage des comptes.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au code.

Le conseil est présidé par un président désigné par le Bureau des présidents de conseils de discipline. Ce conseil est également composé des membres suivants : Pierre Bernier, t. d., Émilie Brulé, t. d. Patrice Giguère, t. d. (à compter du 29 septembre 2016) et Dimitri Tschlis, t.d. (jusqu'au 28 septembre 2016). Me Sylvie Lavallée assume les fonctions de secrétaire du conseil de discipline.

Le conseil de discipline n'a tenu aucune audience au cours de l'exercice 2016-2017.

Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
	0	0

Décisions du conseil

Nature de la décision	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0

Tribunal des professions

Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0
Nombre et nature des recommandations du Conseil au Conseil d'administration	0
Nombre de décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil	0
Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Nombre de décisions sur culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0

La secrétaire du Conseil de discipline,

Me Sylvie Lavallée, *avocate*

RÉVISIONS DES PLAINTES

Mandat

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3)

Membres du comité :

Hélène Grenier, t.d., responsable

Pierre Bernier, t.d. (jusqu'au 28 septembre 2016)

Stéphan Provencher, t.d. (à compter du 29 septembre 2016)

Rolande Daignault (jusqu'au 12 février 2016)

Membres

	Nombre
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	3
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	1

Nombre de réunions	2
--------------------	---

Demandes d'avis

	Nombre
reçues	1
présentées hors délai	0

Le comité a tenu deux réunions et a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline pour l'avis demandé en juillet 2016. La décision du comité a été rendue dans les 90 jours de la réception de la demande.

FINANCES ET RÉGIE INTERNE

Mandat

Le comité des finances et de régie interne a pour mandat la préparation des prévisions budgétaires qui sont soumises au conseil d'administration pour adoption et d'en assurer le suivi. Il négocie les ententes de gestion avec la firme mandatée pour l'administration. Il est aussi responsable de soumettre au conseil d'administration toute modification à apporter au budget, le cas échéant.

Membres du comité

Hélène Grenier-Audet, t.d., responsable

Raymond Haché, t.d.

Christian Remy

Nombre de réunions : 2

Rapport

Toutes les activités de l'Ordre ont été réalisées sans dépassement de coût et selon les prévisions budgétaires.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Permis délivrés selon la catégorie en 2016-2017

	Nombre
Permis réguliers actifs	31
Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires	14
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	1
Permis restrictifs temporaires	3
Permis réguliers non actifs	20
Membres honoraires	3

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Nombre de membres inscrits au tableau au 31 mars	507
--	-----

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la région administrative

		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	2
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	14
03	Capitale-Nationale	73
04	Mauricie	4
05	Estrie	11
06	Montréal	162
07	Outaouais	17
08	Abitibi-Témiscamingue	3
09	Côte-Nord	1
10	Nord-du-Québec	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0
12	Chaudière-Appalaches	7
13	Laval	52
14	Lanaudière	16
15	Laurentides	13
16	Montréal	106
17	Centre-du-Québec	4
99	Hors du Québec	22

Membres inscrits au tableau au 31 mars selon le sexe

	Nombre
Homme	321
Femme	186

Membres inscrits au tableau au 31 mars et montant de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement
Actifs	455	392,20 \$*	1 ^{er} avril
Temporaire OQLF	3	392,20 \$*	1 ^{er} avril
Non actifs	20	133,62\$	1 ^{er} avril
Actifs 1 ^{ère} année	12	100 \$*	1 ^{er} avril
Actifs 2 ^e année	14	200 \$*	1 ^{er} avril
Honoraires	3	0 \$	-----

* Un montant de 25 \$ est inclus dans la cotisation pour le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle.

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis temporaire (selon article 37 de la Charte de la langue française)	3
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif	0
Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis restrictif temporaire	10

Membres inscrits au tableau au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	Nombre
Permis réguliers actifs	445
Permis restrictifs temporaires	10
Permis temporaires (article 37 de la Charte de la langue française)	3
Permis réguliers actifs 1 ^{ère} année	12
Permis régulier actifs 2 ^e année	14
Permis réguliers non actifs	20
Membres honoraires	3
Permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	223

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	507
Premières inscriptions	22
Inscription au tableau avec limitation du droit d'exercer	10
Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer	0

Radiations du tableau

	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	16

Suspensions ou révocations de permis

Catégorie de permis	Nombre	
	Suspension	Révocations
Directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires	1	8

États financiers

au 31 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	18
Résultats	20
Évolution de l'actif net	21
Bilan	21
Flux de trésorerie	22
Notes complémentaires	22 - 25
Renseignements complémentaires	26 - 27

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'ORDRE DES TECHNICIENS ET TECHNICIENNES DENTAIRE DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES TECHNICIENS ET TECHNICIENNES DENTAIRE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

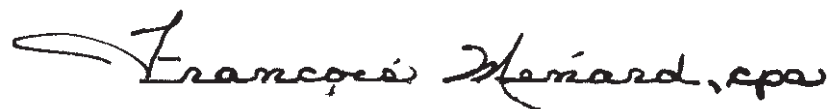
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération

le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



MÉNARD NADEAU CPA INC.
Par François Ménard, FCPA auditeur, FCMA
Laval, le 18 mai 2017

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
PRODUITS		
Cotisations des membres	183 317 \$	177 298 \$
Directorat de laboratoire – permis	163 514	111 450
Candidats à l'exercice de la profession	3 650	3 350
Formation continue	5 660	9 995
Placements	4 904	3 003
Publications	6 457	6 671
Répertoire des membres	---	---
Amendes	---	517
Revenus divers		
Tournoi de golf	38 398	30 858
Divers	4 406	4 186
	<u>410 306</u>	<u>347 328</u>
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	165 976	156 667
Activités		
Délivrance de permis (annexe 2)	6 905	6 664
Formation continue (annexe 3)	14 043	14 452
Assurance responsabilité	13 162	12 262
Inspection professionnelle (annexe 4)	27 161	21 622
Syndic (annexe 5)	15 577	13 032
Syndic – pratique illégale	7 064	8 076
Syndic – discipline	279	102
Syndic – conciliation et arbitrage de comptes	---	---
Comité de révision	---	---
Communications – Publications (annexe 6)	21 235	19 737
Comités		
Directorat de laboratoire	14 352	14 333
Modernité de la dentisterie	5 635	2 890
Avenir de la profession	---	14 381
Recrutement	22 699	16 581
Projets spéciaux et autres projets	19 940	14 403
Autres charges		
Tournoi de golf	22 309	26 906
Divers	2 591	2 250
	<u>358 928</u>	<u>344 358</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>51 378 \$</u>	<u>2 970 \$</u>

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

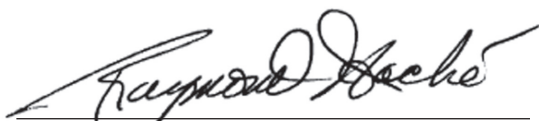
	2017	2016
SOLDE AU DÉBUT	250 299 \$	247 329 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>51 378</u>	<u>2 970</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>301 677 \$</u></u>	<u><u>250 299 \$</u></u>

BILAN

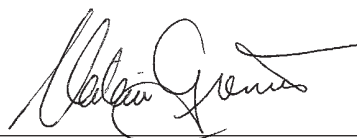
31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	435 571 \$	324 803 \$
Placements échéant à court terme (note 3)	74 522	73 747
Débiteurs	472	954
Frais payés d'avance	<u>21 923</u>	<u>4 272</u>
	532 488	403 776
PLACEMENTS (note 3)	<u>90 000</u>	<u>90 000</u>
	<u><u>622 488 \$</u></u>	<u><u>493 776 \$</u></u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	58 591 \$	44 630 \$
Revenus reportés	<u>262 220</u>	<u>198 847</u>
	320 811	243 477
ACTIF NET	<u>301 677</u>	<u>250 299</u>
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u><u>301 677</u></u>	<u><u>250 299</u></u>
	<u><u>622 488 \$</u></u>	<u><u>493 776 \$</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Administrateurs



Raymond Haché, t.d.



Hélène Grenier, t.d.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	<u>51 378 \$</u>	<u>2 970 \$</u>
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	482	3 115
Frais payés d'avance	(17 651)	13 724
Créditeurs	13 961	11 221
Revenus reportés	63 373	76 432
	<u>60 165</u>	<u>104 492</u>
	<u>111 543</u>	<u>107 462</u>
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	<u>(775)</u>	<u>(1 710)</u>
VARIATION DE L'ENCAISSE	110 768	105 752
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>324 803</u>	<u>219 051</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>435 571 \$</u>	<u>324 803 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les revenus pour les permis de directeur de laboratoire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le permis est émis. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, l'Ordre a émis ses permis pour des durées variables se terminant tous le 31 mars 2017. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérés comme des revenus reportés.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Placements temporaires et à long terme

Les placements sont constitués de titres cotés en bourse. Les obligations échéantes au cours du prochain exercice et les unités de fiducie de revenus sont imputées aux placements temporaires. Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

Liquidités

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans les liquidités, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

3. PLACEMENTS

Les placements sont constitués de titres à revenu fixe cotées en bourse. La valeur marchande est de 166 101 \$ au 31 mars 2017 (164 211 \$ au 31 mars 2016). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 1.65 % et 2.55 % échéantes entre 2018 et 2019.

	<u>2017</u> <u>JVM</u>	<u>2017</u> <u>COÛT</u>	<u>2016</u> <u>COÛT</u>
Placements totaux	<u>166 101 \$</u>	<u>164 522 \$</u>	<u>163 747 \$</u>
Placement échéant à court terme	<u>75 557</u>	<u>74 522</u>	<u>73 747</u>
Placements à long terme	<u><u>90 544 \$</u></u>	<u><u>90 000 \$</u></u>	<u><u>90 000 \$</u></u>

4. CRÉDITEURS

Fournisseurs et frais courus
Dus aux ministères

<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>58 591 \$</u>	<u>20 062 \$</u>
<u>---</u>	<u>24 568</u>
<u><u>58 591 \$</u></u>	<u><u>44 630 \$</u></u>

5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion de 36 mois échéant le 31 mars 2019. Les versements annuels exigibles sont de 111 400 \$ pour la première année. Les versements seront majorés de l'indice des prix à la consommation (minimum 2%) pour la 2e et 3e année.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe et à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'Ordre est exposé au risque de juste valeur sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des obligations cotées en bourse.

7. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	Honoraires de gestion	Honoraires du président	Frais de bureau	2016
Délivrance de permis	2 206 \$	2 874 \$	224 \$	5 304 \$
Formation continue	2 206	8 622	224	11 052
Inspection professionnelle	3 310	8 622	335	12 267
Communication–publications	2 206	5 748	224	8 178
Directorat de laboratoire	3 310	5 748	335	9 393
Projets spéciaux	---	11 497	---	11 497
Recrutement	9 929	2 874	1 006	13 809
	<u>23 167 \$</u>	<u>45 985 \$</u>	<u>2 348 \$</u>	<u>71 500 \$</u>

	Honoraires de gestion	Honoraires du président	Frais de bureau	2017
Délivrance de permis	1 590 \$	4 083 \$	152 \$	5 825 \$
Formation continue	723	12 249	69	13 041
Inspection professionnelle	3 866	12 249	369	16 484
Communication–publications	6 902	4 083	659	11 644
Directorat de laboratoire	1 012	8 166	97	9 275
Projets spéciaux	506	16 332	48	16 886
Recrutement	13 659	4 083	1 304	19 046
	<u>28 258 \$</u>	<u>61 245 \$</u>	<u>2 698 \$</u>	<u>92 201 \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	81 918 \$	81 640 \$
Honoraires du président	12 249	8 622
Honoraires professionnels	18 327	19 271
Commandite	---	---
Frais de bureau	6 300	5 186
Dons	100	---
Frais postaux et impression	1 654	2 219
Frais de déplacement et représentation	3 773	3 137
Télécommunications	2 035	2 657
Assurances des biens	1 068	1 054
Taxes	1 461	1 457
Cotisations et abonnements	9 850	10 747
Intérêts et frais bancaires	18 712	13 804
Assemblée générale annuelle	5 272	4 656
Conseil d'administration	3 257	2 217
	<u>165 976 \$</u>	<u>156 667 \$</u>
ANNEXE 2 – DÉLIVRANCE DE PERMIS		
Honoraires de gestion	1 590 \$	2 206 \$
Honoraires du président	4 083	2 874
Frais de bureau	152	224
Honoraires professionnels	850	925
Divers	230	435
	<u>6 905 \$</u>	<u>6 664 \$</u>
ANNEXE 3 – FORMATION CONTINUE		
Honoraires de gestion	723 \$	2 206 \$
Honoraires du président	12 249	8 622
Honoraires professionnels	650	2 400
Location de salles	---	725
Frais postaux et messagerie	1	186
Frais de bureau	419	224
Divers	1	89
	<u>14 043 \$</u>	<u>14 452 \$</u>

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ANNEXE 4 – INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Honoraires de gestion	3 866 \$	3 310 \$
Honoraires du président	12 249	8 622
Frais de bureau	369	335
Honoraires professionnels	5 513	5 590
Formation	462	---
Frais de déplacement et représentation	1 803	2 291
Frais postaux et messagerie	1 732	257
Divers	1 167	1 217
	<u>27 161 \$</u>	<u>21 622 \$</u>
 ANNEXE 5 – SYNDIC		
Honoraires de gestion	1 987 \$	--- \$
Honoraires professionnels	11 552	11 961
Frais de déplacement et représentation	278	277
Frais de formation	---	132
Frais postaux et messagerie	6	---
Frais de bureau	190	---
Divers	1 564	662
	<u>15 577 \$</u>	<u>13 032 \$</u>
 ANNEXE 6 – COMMUNICATIONS – PUBLICATIONS		
Honoraires de gestion	6 902 \$	1 103 \$
Honoraire du président	4 083	2 874
Frais de bureau	659	112
Publication	1 460	3 708
Répertoire des membres	8 131	11 940
	<u>21 235 \$</u>	<u>19 737 \$</u>



Ordre des techniciens et
techniciennes dentaires du Québec

www.ottdq.com

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : 514 282-3837
Télécopieur : 514 844-7556
Courriel : info@ottdq.com